

Berne, le 8 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)

Gel des salaires pour la deuxième année consécutive: c'est faux et néfaste!

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), dont font partie l'APC, Garanto, le SSP et l'APFedpol a présenté hier ses revendications salariales à Ueli Maurer, le Conseiller fédéral en charge des Finances : 1% de hausse générale pour le personnel de la Confédération ou une allocation unique de 1500 francs pour un plein temps. Le personnel devrait recevoir sa part des excédents apparemment records, soit 2,2 milliards, pronostiqués pour cet exercice. Car, en fin de compte, ce résultat annuel extraordinaire est aussi à mettre sur le compte du travail engagé des employé(e)s de la Confédération.

La CNPC a en outre demandé que le Conseil fédéral assume ses obligations d'employeur en ce qui concerne la caisse de pension Publica, dont le taux d'intérêt technique est sur le point de baisser encore plus. Si l'employeur ne s'acquitte pas de contributions substantielles, des baisses de prestations massives et des retenues salariales élevées menacent.

La rencontre entre les associations du personnel et le Conseiller fédéral Ueli Maurer n'ont toutefois apporté aucun résultat. Il a affirmé d'entrée de jeu que le Conseil fédéral dans son entier excluait totalement de quelconques hausses de salaire ou allocations uniques. Sur la situation difficile du 2^e pilier, le Conseiller fédéral n'a par contre pas voulu s'exprimer. Il n'aurait pas encore été informé de l'affaire. Pendant toute la discussion, il s'est réfugié derrière le Conseil fédéral ou le Parlement qui ne lui laisseraient pas de marge de manœuvre.

La CNPC met en garde contre les conséquences fâcheuses de cette politique du personnel sans planification ni perspective. Car en gelant les salaires, cela ne veut pas dire que les salaires stagneraient tout simplement. Depuis 2015, et encore plus à partir de 2018, les prélèvements sur les salaires pour la caisse de pension sont toujours plus élevés. Cela touche encore plus durement les employé(e)s de la Confédération qui ont des responsabilités familiales et qui devront en plus assumer des hausses massives des primes-maladie et des loyers qui restent élevés.

A cette rencontre, le plan social renouvelé a également été signé. Il reprend en grande partie les dispositions actuelles.

Renseignements:

Christof Jakob, Président de la CNCP, secrétaire VPOD/SSP, Tél. 077 447 29 03

Luc Python, secrétaire central de l'APC et membre de la direction de la CNPC, Tél. 079 355 45 89